

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2008 : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILESA-1 à A-118

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

Tableau # 100 -	Table d'impôt des particuliers (résidents du Québec) – 2008	A-4
Tableau # 101 -	Paliers d'imposition au fédéral et au provincial pour les particuliers et les fiducies – 2008	A-5
Tableau # 102 -	Impôts fédéral et provincial pour les particuliers des diverses provinces – 2008	A-6
Tableau # 103 -	Certains montants personnels au fédéral pour l'année 2008	A-7
Tableau # 104 -	Certains crédits personnels au provincial pour l'année 2008	A-8
Tableau # 105 -	Cotisation de 1% au Fonds des services de santé pour 2008	A-9
Tableau # 106 -	Liste des incidences fiscales potentielles découlant d'une hausse du revenu fiscal d'un particulier pour 2008	A-10
Tableau # 107A -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende ordinaire <u>reçu</u> par un particulier en 2008	A-11
Tableau # 107B -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende "déterminé" <u>reçu</u> par un particulier en 2008	A-11

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

Tableau # 200 -	Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2008 et 2009 et cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour 2008 et 2009	A-12
Tableau # 201 -	Prestation fiscale pour enfants du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	A-13
Tableau # 202 -	Soutien aux enfants du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008	A-15
Tableau # 203 -	Crédit de TPS (fédéral) – juillet 2008 à juin 2009	A-17
Tableau # 204 -	Crédit de TVQ (provincial) versé en 2008 et en 2009	A-18
Tableau # 205 -	Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2008)	A-19
Tableau # 206 -	Taux du crédit remboursable pour les frais de garde (provincial) – 2008	A-20
Tableau # 207 -	Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2008	A-21
Tableau # 208 -	Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants	A-25
Tableau # 209 -	Montants maximums de la "Prime au travail" en 2008 selon la situation familiale	A-26
Tableau # 210 -	Sommaire récapitulatif des ajustements au niveau du "Soutien aux enfants", de la prestation fiscale pour enfants et du crédit de TPS lors d'une séparation, d'un décès ou d'un nouveau conjoint fiscal survenant en 2008	A-27

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

Tableau # 300 -	Cotisations et prestations de la RRQ – 2008 et 2009	A-28
Tableau # 301 -	Prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV) – 2008	A-29
Tableau # 302 -	Supplément de revenu garanti – 2008	A-30
Tableau # 303 -	Plafonds des nouvelles contributions à un REÉR – 1991 à 2010 et taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR en 2008	A-31
Tableau # 304 -	Retraits minimums d'un FERR	A-32
Tableau # 305 -	Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons – années 2007 à 2009	A-33

Tableau # 306 -	Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – 2002 à 2009	A-34
Tableau # 307 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2008 en vertu du Règlement de la LRCR du Québec	A-35
Tableau # 308 -	Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2008	A-36
Tableau # 309 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV "fédéral" (régé par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension) pour l'année 2008	A-38
Tableau # 310 -	Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi	A-39
Tableau # 311A -	Comparaison du rendement <u>après impôts</u> des placements selon la nature du revenu pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-40
Tableau # 311B -	Comparaison du rendement "équivalent" <u>après impôts</u> pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-40

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, options d'achat d'actions, etc.

Tableau # 400 -	Limites maximales relatives aux dépenses d'automobiles 2000 à 2009.....	A-41
Tableau # 401 -	Coût d'utilisation d'une automobile au km – Grille de calcul du CAA.....	A-42
Tableau # 402 -	Automobile fournie par l'employeur – 2008	A-43
Tableau # 403 -	Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2008	A-44
Tableau # 404 -	Résumé des incidences fiscales rattachées à un investissement dans des actions accréditives.....	A-46
Tableau # 405 -	Gain en capital et exonération : taux d'inclusion du gain et exonération disponible (1972 à 2008)	A-47
Tableau # 406 -	Résumé des impacts fiscaux de certaines transactions de base effectuées du vivant entre personnes ayant un lien de dépendance	A-48

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

Tableau # 500 -	Taux d'imposition combinés des sociétés privées (Québec) – 2008	A-54
Tableau # 501 -	Taux d'imposition combinés fédéral et provincial pour les sociétés par actions des diverses provinces – 2008.....	A-55
Tableau # 502 -	Taxes sur le capital au Canada – 2008	A-57
Tableau # 503 -	Taux d'impôt corporatifs américains – 2008 (U.S. Federal corporate tax rates)	A-58
Tableau # 504 -	Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises	A-59
Tableau # 505 -	Liste de contrôle pour une PME et ses actionnaires	A-62
Tableau # 506 -	Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives	A-66
Tableau # 507 -	Techniques d'utilisation de pertes fiscales pour les sociétés par actions	A-68
Tableau #508A -	Taux et catégories d'amortissement – 2008.....	A-69
Tableau #508B -	Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement – 2008	A-72
Tableau # 509 -	"Check-list" sur la propriété de l'assurance vie.....	A-73
Tableau # 510 -	Calcul du revenu protégé en main ("safe income") aux fins du paragraphe 55(2) LIR.....	A-75
Tableau # 511 -	Imposition des divers crédits d'impôt reçus au fédéral et au provincial (R&D, stages en milieu de travail, design, etc.) : quand et comment ?.....	A-77
Tableau # 512 -	Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité de 50% (incluant les dépenses de golf) et de la règle du 1,25 % du chiffre d'affaires au Québec	A-79
Tableau # 513 -	Liste d'éléments créditeurs à inclure au capital versé aux fins de la taxe sur le capital et liste des placements admissibles aux fins de la taxe sur le capital	A-83

Tableau # 514 -	L'ABC des dividendes : taux maximums au Canada, nature des dividendes, taux des crédits d'impôt, seuil d'imposition nulle en 2008	A-84
Tableau # 515 -	Taux de la cotisation d'employeur au Fonds des services de santé (FSS) selon la masse salariale.....	A-86
Tableau # 516 -	Déductibilité des intérêts et pénalités sur impôts, taxes et DAS	A-87
Tableau # 517 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2008 sur une somme disponible de 48 444 \$ pour une société imposée au taux de 19 %	A-88
Tableau # 518 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2008 sur une somme disponible de 49 244 \$ pour une société imposée au taux de 19 %	A-89
Tableau # 519 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2008 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 19 % et dont le revenu imposable est inférieur à 400 000 \$.....	A-90
Tableau # 520 -	Liste de contrôle des informations et étapes nécessaires à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital ("CDC") d'une société	A-91
Tableau # 521 -	Résolutions écrites des administrateurs relatives à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital.....	A-92
Tableau # 522 -	Compte de dividendes en capital (CDC) : 20 règles d'or à toujours se rappeler.....	A-93
Tableau # 523 -	Impacts fiscaux pour des sociétés d'être considérées comme des sociétés "associées"	A-97
Tableau # 524 -	Primes d'assurance vie individuelle, d'assurance maladies graves, d'assurance invalidité et d'assurance collective payées par l'employeur et/ou par l'employé : déductibles ou non, avantages imposables ou non, prestations imposables ou non? ..	A-98

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

Tableau # 600 -	Taux d'intérêt prescrits (impôts) – 2004 à 2008	A-102
Tableau # 601 -	Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2008.....	A-103
Tableau # 602 -	Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)	A-104
Tableau # 603 -	Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)	A-105
Tableau # 604 -	Vente d'un bien immeuble par un non-résident : montant des retenues d'impôt - 2008	A-106
Tableau # 605 -	Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents	A-107
Tableau # 606 -	Pénalités pour remises tardives des retenues d'impôt à la source	A-108
Tableau # 607 -	Pénalités et intérêts pour remises tardives de la TPS.....	A-109
Tableau # 608 -	Pénalités et intérêts pour remises tardives de la TVQ	A-110
Tableau # 609 -	Période obligatoire de conservation des registres.....	A-111

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

Tableau # 700 -	Taux hypothécaires (emprunts).....	A-114
Tableau # 701 -	Grille des taux de change étranger – 1991 à 2007	A-115
Tableau # 702 -	Liste détaillée d'un grand nombre de fonds constitués en sociétés (plutôt qu'en fiducies) aux fins de l'admissibilité à la taxe sur le capital et au report d'impôt en cas de dispositions effectuées à l'intérieur de la même société de la même famille de fonds.....	A-116
Tableau # 703 -	Différents types de fiducies personnelles et leur utilisation	A-117
Tableau # 704 -	Variation de l'indice des prix à la consommation au Canada pour la période 1987 à 2007 selon Statistique Canada.....	A-118

B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS, INDEXATION DES DIVERS PARAMÈTRES ET COMPARAISONS SALAIRES-BONIS-DIVIDENDES B-1 à B-32

1.	Particuliers – Fédéral	B-1
1.1	Paliers d'imposition au fédéral pour 2008.....	B-1
1.2	Paliers d'imposition prévus au fédéral pour 2009.....	B-1
1.3	Rappel de la hausse déjà prévue de certains montants personnels de base pour 2009	B-1
1.3.1	Le montant personnel de base.....	B-2
1.3.2	Le montant pour époux ou conjoint de fait, le montant équivalent pour un proche entièrement à charge ("l'équivalent de conjoint") et le seuil de revenu net de la personne à charge qui réduit le montant : des modifications plus importantes depuis 2007	B-2
1.4	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2008 et 2009.....	B-2
1.4.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2007 à 2009.....	B-3
1.5	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et de la Prestation pour enfants handicapés (PEH).....	B-4
1.5.1	Indexation de la prestation canadienne pour enfants (PFCE)	B-4
1.5.2	Indexation du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)	B-4
1.5.3	Indexation de la prestation pour enfants handicapés (PEH)	B-6
1.6	Nombreuses autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral.....	B-7
2.	Particuliers – Provincial (Québec).....	B-7
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2008 : enfin une vraie baisse d'impôt	B-7
2.2	Paliers et taux d'imposition prévus pour l'année 2009	B-7
2.3	Rappel sur la bonification du crédit d'impôt de base pour 2008 et fin de l'existence "distincte" du montant complémentaire.....	B-7
2.4	Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2008 et 2009.....	B-8
2.5	Indexation des paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde	B-11
2.6	Nombreuses autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial	B-11
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec	B-11
3.1	Autres modifications aux fiducies.....	B-12
4.	Modifications à l'imposition des sociétés au fédéral	B-12
4.1	Baisse du taux d'imposition en 2008 pour les PME.....	B-12
4.1.1	Rappel pour les PME ayant un "capital imposable" supérieur à 10 millions	B-13
4.1.2	Impact du revenu imposable et du capital imposable sur le crédit de 35 % pour la RS&DE pour les PME et modifications annoncées le 26 février 2008.....	B-13
4.2	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2008.....	B-13
4.3	Bref rappel sur l'abolition de la surtaxe fédérale pour les sociétés depuis 2008... ..	B-14
4.4	Rappel sur la réduction progressive du taux "général" des sociétés au fédéral à compter de 2008... ça ira plus vite que prévu et de façon plus importante	B-15
5.	Modifications aux taux d'imposition québécois et à la taxe sur le capital des sociétés : quelques nouveautés importantes et rappel sur des mesures déjà annoncées pour la période allant jusqu'à 2009.....	B-16
5.1	Rappel sur les modifications déjà annoncées aux taux d'imposition québécois pour la période allant jusqu'à 2009	B-16

5.1.1	Rappel sur la hausse progressive depuis 2006 du taux québécois d'imposition pour les grandes sociétés sur le revenu actif ainsi que pour les PME (sur l'excédent de 400 000 \$ de revenu actif) dont une hausse de 1,5 % en 2008.....	B-16
5.1.2	Aucun changement en 2008 au taux québécois sur le revenu "actif" pour les PME	B-17
5.2	Rappel des impacts de la baisse du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placement gagnés par une société suivis d'un dividende versé à l'actionnaire	B-18
5.3	Les consultants en informatique et les vérifications fiscales de Revenu Québec suite à la décision Carreau : quel est l'état actuel du dossier?.....	B-20
5.4	Élimination de la taxe sur le capital pour les sociétés manufacturières	B-20
5.4.1	Qu'est-ce qu'une société manufacturière?	B-21
5.4.2	Élimination partielle ou totale de la taxe via une déduction dans le calcul du capital versé	B-21
5.4.3	Date d'application et règles de prorata.....	B-22
5.4.4	Sens de "capital versé" aux fins d'autres mesures	B-22
5.4.5	Effet de l'élimination de la taxe sur le capital pour certaines sociétés manufacturières sur le crédit de taxe sur le capital	B-22
5.5	Rappel de la baisse accélérée de la taxe sur le capital en vue de son abolition le 1er janvier 2011 pour les sociétés autres que manufacturières	B-22
5.5.1	Impact de l'abolition de la taxe sur le capital sur le crédit de taxe sur le capital	B-24
5.6	Autres modifications à l'impôt des sociétés au Québec	B-24
6.	Sommaire des changements proposés aux taux d'imposition au fédéral et au Québec pour les années 2008 à 2012 (2007 est présentée pour fins de comparaison)	B-24
7.	Comparaison Salaire – Dividende en 2008 pour une PME ayant un revenu actif de 400 000 \$ ou moins.....	B-25
7.1	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 400 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement?	B-26
7.2	Seuil d'imposition nulle en 2008 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-29
7.3	Modifications aux crédits pour les dividendes "déterminés" et à la majoration du montant reçu à compter de 2010.....	B-29
8.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick	B-29
8.1	L'Ontario.....	B-30
8.1.1	Harmonisation de certaines règles du régime fiscal ontarien des sociétés en raison du transfert de son administration à l'ARC (Revenu Canada).....	B-30
8.2	L'Alberta	B-30
8.3	La Colombie-Britannique	B-31
8.4	Le Nouveau-Brunswick : une réforme fiscale à venir.....	B-31

C – LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : UN SUJET ENCORE EXPLOSIF..... C-1 à C-9

1.	Introduction.....	C-1
2.	Déductibilité des intérêts et le suivi sur les propositions législatives déposées à l'origine le 31 octobre 2003 : toujours pas de développement.....	C-1
3.	La décision Lipson de la Cour suprême du Canada : au moment où vous lirez ces lignes, la décision aura possiblement déjà été rendue....	C-2
4.	La technique de la "mise à part de l'argent" (MAPA) : toujours rien de neuf et une technique toujours valide jusqu'à nouvel ordre....	C-3
5.	Distribution de capital sur un fonds de série T ou encore vente d'unités d'un fonds commun pour payer les intérêts sur l'emprunt : l'ARC se prononce deux fois... une fois "tout croche" et l'autre fois nous laisse très sceptique....	C-4
6.	Emprunt pour investir en actions de sociétés privées suivi d'une réduction du capital versé : mince consolation, un auteur en fiscalité conteste la position défavorable de l'ARC prise en 2007	C-8
7.	Les intérêts sur les intérêts (les intérêts composés) doivent avoir été payés pour être déductibles... pas seulement capitalisés à l'emprunt existant, répète l'ARC....	C-9

**D – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES FÉDÉRALES D-1 à D-25**

1.	Modifications à l'assurance-emploi	D-1
1.1	Taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2009, taux différents au Québec en raison du régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et salaire maximum assurable	D-1
1.2	Caisse distincte pour gérer les cotisations d'assurance-emploi et variation annuelle maximale des taux fixés à 15 cents à compter de 2009	D-1
2.	Modifications découlant du budget fédéral du 26 février 2008	D-2
2.1	Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI)	D-2
2.2	Modifications au régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ)	D-2
2.3	Modifications progressives au taux du crédit d'impôt et à la majoration pour les dividendes "déterminés" à compter de 2010 : ce que cela signifie réellement.....	D-2
2.3.1	Ce que cela veut dire en pratique.....	D-4
2.3.2	Le problème de la période 2008 à 2012 : le concept d'intégration ne fonctionnera pas si les dividendes sont versés plus tard.....	D-5
2.3.3	Ajustement technique au CRTG à compter de 2010 en raison de la baisse progressive du taux corporatif	D-5
2.4	Ajouts à la liste des frais médicaux admissibles et précision technique concernant les produits vendus sans ordonnance	D-5
2.4.1	Précision technique concernant les produits vendus sans ordonnance.....	D-6
2.5	Hausse de la déduction pour les habitants de régions éloignées	D-8
2.6	Dons de titres échangeables et gains en capital non imposables.....	D-8
2.7	Assouplissements aux règles transitoires sur les participations excédentaires de fondations privées dans une société.....	D-9
2.8	Modifications aux taux d'amortissement de divers biens.....	D-10
2.8.1	Amortissement accéléré pour les équipements de fabrication et transformation : des règles différentes pour chacune des années 2009, 2010 et 2011!!	D-10
2.8.2	Déduction pour amortissement accéléré – Production d'énergie propre.....	D-12
2.8.2.1	Systèmes de pompes géothermiques.....	D-12
2.8.2.2	Matériel de production de biogaz	D-13
2.8.2.3	Technologies de conversion de déchets en énergie – Restrictions relatives aux utilisateurs	D-13
2.8.3	Locomotives de chemin de fer	D-14
2.8.4	Pipelines de dioxyde de carbone et matériel connexe	D-14
2.8.5	Avant-projets de modification du Règlement de l'impôt sur le revenu du Canada du 26 février 2008 concernant la déduction pour amortissement.....	D-14
2.8.5.1	Déduction supplémentaire pour la catégorie 43 et choix spéciaux	D-14
2.8.5.2	Choix d'inclure dans la catégorie 29 ou 43 des biens qui seraient par ailleurs inclus dans les catégories 43.1 ou 43.2	D-15
2.8.5.3	La catégorie 50 pour le matériel informatique.....	D-15
2.9	Dons de médicaments détenus en inventaire.....	D-15
2.10	Prolongation (... encore une fois) du crédit d'impôt pour exploration minière.....	D-15
2.11	Modifications techniques à l'imposition provinciale des fiducies de revenus et des sociétés de personnes cotées en bourse ainsi qu'une introduction du mécanisme de conversion en société par actions	D-16

2.12	Assouplissement prévu sur la tenue d'un registre des déplacements à l'égard d'une automobile à compter de 2009.....	D-17
2.13	Modifications administratives aux règles sur les versements de retenues à la source	D-18
2.13.1	Pénalités modulées en fonction du retard : d'un "projet-pilote" à une modification législative formelle	D-18
2.13.2	Exigence de versements des retenues à une institution financière visant les sommes plus importantes	D-19
2.14	Initiative du gouvernement fédéral entourant le numéro d'entreprise (NE).....	D-19
3.	Autres mesures annoncées pour 2008 et certains brefs rappels sur d'autres mesures.....	D-20
3.1	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles et avantages imposables pour 2008.....	D-20
3.2	Montant au kilomètre applicable aux frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées et taux pour les frais de repas.....	D-20
3.3	Bref rappel sur la hausse annuelle des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB.....	D-21
3.4	Brefs rappels... en rafale...!	D-21
3.4.1	Rappel sur la hausse du plafond des acomptes provisionnels des particuliers et des sociétés et acomptes trimestriels des sociétés	D-21
3.4.2	Rappel sur la hausse progressive du taux de déduction des frais de repas des camionneurs se qualifiant de "conducteurs de grand routier" d'ici à 2011	D-21
3.4.3	Rappel sur la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) et harmonisation de la mesure avec certaines provinces.....	D-22
3.5	Crédit pour la condition physique des enfants : d'autres infos et des interprétations techniques plus favorables... même pour le bowling!	D-22
3.6	Non-inclusion de certaines allocations pour la pension et le logement versées à de jeunes sportifs de moins de 21 ans	D-23
3.7	Prolongation de la période de report prospectif des crédits d'impôt à l'investissement générés de 1998 à 2005	D-23
3.8	Le projet de loi C-10 en remplacement du bill C-33 : quelle saga pour un bill technique... et on devra recommencer à nouveau... avec de possibles modifications selon Dame Rumeur... ..	D-24
4.	Modifications en matière de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE).....	D-25
5.	Dispositions de biens canadiens imposables par des non-résidents	D-25

**E – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES QUÉBÉCOISES..... E-1 à E-60**

1.	Primes d'assurance médicaments : hausse à 570 \$ à partir de juillet 2008.....	E-1
2.	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) et indexation à l'inflation des différentes tranches de revenu assujetti à la cotisation	E-2
3.	Nouveaux seuils pour la "prime au travail" en 2008	E-2
4.	Modifications fiscales découlant du budget du 13 mars 2008 et modifications connexes s'y rapportant.....	E-2
4.1	Indexation à compter de 2009 de certaines mesures fiscales destinées aux travailleurs	E-2
4.2	Nouvelle prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi	E-3
4.2.1	Supplément à la prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours.....	E-4
4.3	Admissibilité des ménages sans enfants à recevoir des versements anticipés de la prime au travail	E-6
4.4	Autres modifications à la prime au travail pour 2008.....	E-7
4.4.1	Prime au travail et garde partagée : modifications apportées au pourcentage de temps de garde en 2008.....	E-7
4.4.2	Revenu de travail ouvrant droit à la prime au travail : les amortissements et les pertes finales entreront en ligne de compte en 2008.....	E-8
4.4.3	Détermination du revenu total : l'excédent de 6 730 \$ pour une personne "désignée" ne sera plus à rajouter... ..	E-8
4.4.4	Personnes incarcérées non admissibles à compter de 2008	E-9
4.4.5	Conjoint non-résident non considéré à compter de 2008.....	E-9
4.5	Frais d'un repas d'affaires et règle du 12 heures pour les employés à commission : enfin, le Québec élimine une règle stupide... mais elle existe encore au fédéral!	E-9
4.6	Bonification de la déduction pour options d'achat d'actions accordée aux employés de PME innovantes.....	E-10
4.7	Admissibilité rétroactive à 2004 des cotisations au régime de sécurité sociale américain (FICA) au crédit pour impôt étranger au Québec	E-11
4.8	Bonification du taux du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pour la classe moyenne à compter de 2009.....	E-12
4.8.1	Modifications aux versements anticipés du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	E-14
4.9	Bonification importante du crédit remboursable pour frais d'adoption et de celui pour le traitement de l'infertilité.....	E-14
4.10	Hausse progressive du montant pour revenus de retraite au Québec à compter de 2009 et indexation automatique à compter de 2011	E-15
4.11	Indexation à l'inflation du montant en raison de l'âge à compter de 2009.....	E-15
4.12	Modifications et bonifications au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées (CIMAD)	E-15
4.12.1	Hausse du taux du crédit d'impôt et des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour 2008.....	E-16
4.12.2	Réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu familial	E-17
4.12.3	Assouplissements concernant les dépenses effectuées par des conjoints	E-17

4.12.4	Modifications importantes au mode de calcul des dépenses admissibles au CIMAD incluses dans un loyer.....	E-19
4.12.4.1	Détermination des dépenses admissibles pour les personnes âgées vivant dans une résidence pour personnes âgées	E-19
4.12.4.1.1	Dépenses admissibles incluses dans un loyer payé pour se loger dans une résidence pour personnes âgées.....	E-20
4.12.4.1.2	Dépenses admissibles non incluses dans un loyer payé pour se loger dans une résidence pour personnes âgées.....	E-25
4.12.4.2	Détermination des dépenses admissibles pour les personnes âgées vivant dans un immeuble d'appartements : un crédit d'impôt d'un maximum de 360 \$ par année pour beaucoup de personnes âgées qui sont locataires.....	E-25
4.12.4.2.1	Dépenses admissibles incluses dans le loyer	E-25
4.12.5	Modifications aux versements anticipés du crédit d'impôt.....	E-27
4.12.6	Programme transitoire de compensation financière pour les personnes âgées vivant en résidence ou en logement locatif	E-28
4.13	Frais relatifs à la rémunération d'un préposé aux soins à temps partiel : CIMAD vs crédit pour frais médicaux	E-28
4.14	Restriction concernant certains montants payés à une résidence pour personne âgée aux fins du crédit pour frais médicaux au Québec	E-29
4.15	Instauration d'un nouveau crédit d'impôt pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels pour la garde et la surveillance d'une personne majeure	E-30
4.16	Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail à l'égard des immigrants et des personnes handicapées	E-32
4.17	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire pour la francisation en milieu de travail à l'égard des immigrants	E-34
4.18	Instauration d'un crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques	E-35
4.19	Instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement partout au Québec et modifications à l'aide fiscale pour les régions ressources.....	E-38
4.19.1	Instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel neuf de fabrication et de transformation pour l'ensemble des sociétés exploitant une entreprise au Québec.....	E-39
4.19.2	Modifications aux divers crédits d'impôt accordés dans les régions ressources	E-45
4.19.2.1	Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources	E-45
4.19.2.2	Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium.....	E-46
4.19.2.3	Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	E-48
4.20	Mesures relatives à la culture	E-50
4.20.1	Admissibilité des spectacles de cirque, des spectacles aquatiques et des spectacles sur glace.....	E-50
4.20.2	Instauration de certaines règles pour les coproductions interprovinciales	E-50
4.20.3	Non-application de la limite de 50 % pour les frais de représentation dans le calcul de la dépense de main d'œuvre aux fins de divers crédits du domaine culturel.....	E-51

4.20.4	Modifications québécoises au traitement relatif à la déduction pour frais de représentation du milieu artistique.....	E-52
4.20.5	Annulation d'une mesure défavorable annoncée à l'origine lors du budget du 13 mars 2008 et visant le crédit d'impôt pour la production de spectacles.....	E-53
4.21	Mesures pour améliorer l'administration des lois fiscales	E-53
4.21.1	Contrôle accru à l'égard de personnes ayant contrevenu à leurs obligations fiscales	E-53
4.21.2	Utilisation du matériel informatique d'une personne dans le cadre d'une vérification, d'une inspection ou d'une enquête	E-54
4.21.3	Saisie d'une chose utilisée pour la perpétration d'une infraction à une loi fiscale.....	E-54
4.22	Évitement fiscal interprovincial et les démarches du fisc québécois	E-54
5.	Modifications diverses annoncées depuis novembre 2007	E-54
5.1	Hausse des taux de cotisation au RQAP pour 2009	E-55
5.2	Modification technique au crédit de TVQ lorsque le conjoint du particulier ne réside pas au Québec.....	E-55
5.3	Modifications très techniques au mécanisme d'étalement de l'imposition des paiements rétroactifs.....	E-55
5.4	Assouplissement administratif à la déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice	E-55
5.5	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier	E-56
5.6	Allègement temporaire relatif au paiement des acomptes provisionnels des sociétés manufacturières	E-57
5.7	Fin de la "circularité" entre le crédit pour stage en milieu de travail au Québec et le crédit pour apprentis au fédéral	E-57
5.8	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique	E-58
5.8.1	Hausse du taux du crédit d'impôt.....	E-58
5.8.2	Bonification pour effets spéciaux et animation informatiques.....	E-58
5.9	Nouveau montant d'aide exclu pour l'application des crédits d'impôt du domaine culturel.....	E-59
5.10	Modifications techniques concernant certaines réorganisations de coopératives.....	E-59
5.11	Modification technique au crédit d'impôt remboursable à l'égard de grands projets créateurs d'emplois.....	E-59
5.12	Instauration d'une loi-cadre pour tous les paramètres non fiscaux rattachés à un incitatif fiscal.....	E-60
6.	Modifications touchant la R&D	E-60

ANNEXE 1	Annexe au bail du logement d'une personne âgée et le crédit d'impôt pour maintien à domicile (CIMAD) d'une personne âgée
----------	--

F – SUIVI SUR DES CHAPITRES RÉDIGÉS DANS LES ANNÉES ANTÉRIEURES, À SAVOIR :	
i) L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS	
ii) L'IMPOSITION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS : QUOI DE NEUF.....	F-1 à F-22
1. L'incorporation des professionnels : le suivi sur un sujet qui a progressé rapidement en 2008.....	F-1
1.1 Introduction	F-1
1.2 Ajouts en 2008 (à ce jour) de 6 ordres professionnels permettant à leurs membres d'incorporer leur entreprise professionnelle.....	F-1
1.3 Où en sommes-nous rendus pour d'autres ordres professionnels?.....	F-2
1.4 Les gros problèmes de la réglementation imposant que seuls des pharmaciens soient actionnaires d'une société par actions de pharmacie : y en a-t-il qui ont pris trop de pilules...?	F-3
1.4.1 Le fait qu'une société de portefeuille détenue à 100 % par un ou des pharmaciens ne puisse être actionnaire d'une société par actions de pharmacie.....	F-5
1.4.2 Le fait qu'aucune autre personne (fiducie, membres de la famille, etc.) ne puisse être actionnaire	F-11
1.4.3 Conclusion.....	F-11
1.5 Tableau récapitulatif préparé par le C.R.A.C. sur les conditions et restrictions rattachées à l'incorporation pour 12 ordres professionnels	F-11
1.6 Le nombre de médecins qui ont incorporé leur pratique professionnelle est somme toute modeste à ce jour... ..	F-12
1.7 Rappel sur le petit plan de match présenté lors du cours de l'an dernier.....	F-12
1.8 Les orthodontistes auraient-ils un problème technique avec les montants perçus d'avance à l'égard de services non rendus dans le cadre de l'incorporation de leur entreprise?.....	F-13
1.9 Mise à part de l'argent (MAPA) déjà réalisée et incorporation subséquente du professionnel : attention de ne pas tout bousiller.....	F-13
1.10 Transfert d'achalandage à la JVM à la société par actions lorsqu'il y a un lien de dépendance et amortissement pour la société : la réponse favorable de l'ARC n'aura pris que près de 3 ans !!	F-13
1.11 Attribution du revenu à un ancien associé d'une société en nom collectif pour l'année du transfert de sa participation à une société par actions	F-14
1.12 Structures visant à multiplier l'accès au taux réduit d'imposition (la DPE) pour les associés de sociétés de personnes : les demandes de décision anticipée auprès de l'ARC continuent à se multiplier... et on vous demande un suivi.....	F-16
1.13 Bulletin "Nouvelles fiscales" de Revenu Québec sur la TPS et la TVQ lors de la vente d'un cabinet de médecin ou de dentiste.....	F-17
2. Suivi des chapitres de cours de 2006 et de 2007 sur les dividendes déterminés.....	F-18
2.1 Introduction	F-18
2.2 Le Tableau # 514 du Chapitre A : un sommaire à consulter.....	F-18
2.3 Modifications progressives au taux du crédit d'impôt et à la majoration pour les dividendes "déterminés" à compter de 2010 : ce que cela signifie réellement.....	F-18
2.4 Brève analyse de plusieurs interprétations techniques et prises de position de l'ARC au cours des 12 derniers mois sur les dividendes "déterminés" et sur le CRTG.....	F-18
2.4.1 Dividende déterminé, actionnaire non-résident et le CRTG	F-19
2.4.2 Désignation d'un dividende déterminé par une formule estimative : non, dit l'ARC.....	F-20

2.4.3	Ajout spécial (majoration) au CRTG de départ pour les années 2001 à 2005 dans un contexte de dividendes inter-sociétés : plusieurs interprétations qui pointent dans la même direction... ..	F-20
2.4.4	Dividendes déterminés, le revenu protégé ("safe income"), le paragraphe 55(2) LIR et l'effet sur le CRTG	F-21
2.5	Rappel sur des textes techniques en français sur les règles entourant les dividendes déterminés	F-21
2.6	Des fonctionnaires... tatillons... !.....	F-22

G – ANALYSE DU CÉLI ET SUIVI SUR CERTAINES RÈGLES FISCALES ET LÉGALES VISANT LES PLACEMENTS, LES VÉHICULES DE RETRAITE ET LES PRODUITS D'ASSURANCE..... G-1 à G-85

1.	Introduction	G-1
1.1	Déclaration annuelle des revenus, gains et pertes sur les placements et des frais y afférents : une vraie référence !	G-1
2.	Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI) : un véritable couteau suisse qui sera très populaire.....	G-2
2.1	Introduction	G-2
2.1.1	Impacts sur les recettes du gouvernement fédéral	G-2
2.1.2	Appellation en anglais	G-2
2.2	Le CÉLI : un compte flexible permettant à tous les Canadiens d'épargner pendant toutes les étapes de leur vie ... et pas juste une "bébelle" de riches.....	G-2
2.3	Le CÉLI en bref.....	G-3
2.4	Brève comparaison avec certains régimes existants au Royaume-Uni et aux États-Unis.....	G-4
2.5	Harmonisation des règles québécoises avec les règles fédérales et autres provinces canadiennes.....	G-4
2.6	Quelles sont les dispositions législatives au fédéral touchant le CÉLI?.....	G-5
2.7	Trois (3) sortes de CÉLI.....	G-8
2.8	Est-ce que tous les revenus générés à l'intérieur d'un CÉLI sont exemptés d'impôt? Presque tous.....	G-9
2.8.1	Mauvaises nouvelles pour les "spéculateurs boursiers"	G-9
2.9	Qui peut cotiser à son CÉLI?	G-9
2.10	Plafonds de cotisation à un CÉLI, droits inutilisés de cotisation et cotisations excédentaires.....	G-10
2.10.1	Le "plafond CÉLI"	G-10
2.10.2	Les "droits inutilisés de cotisation à un CÉLI"	G-10
2.10.3	"L'excédent CÉLI" et la pénalité de 1 % par mois s'y rattachant.....	G-12
2.10.4	Comment s'effectuera le suivi annuel des droits inutilisés de cotisation à un CÉLI?.....	G-13
2.11	Il ne sera pas possible de cotiser directement au CÉLI d'un conjoint fiscal mais.....	G-14
2.12	Pas de règles d'attribution du revenu de biens et du gain en capital sur les cotisations au CÉLI effectuées avec l'argent d'un conjoint fiscal tant qu'elles restent à l'intérieur du CÉLI... et autres situations de non-application des règles d'attribution pour une véritable stratégie familiale.....	G-14
2.12.1	De véritables stratégies familiales à envisager et ce... sans règle d'attribution.....	G-14
2.13	Que se passe-t-il lorsque des retraits sont effectués du CÉLI?	G-16
2.14	Non-déductibilité des intérêts sur un emprunt effectué pour cotiser à un CÉLI mais.....	G-17
2.15	Le CÉLI pourra servir à titre de garantie d'un emprunt.....	G-18
2.16	Les frais d'administration et de gestion afférents à un CÉLI ne seront pas déductibles	G-19
2.17	Impacts découlant d'un transfert de biens à un CÉLI et impacts en cas de perte	G-19
2.17.1	Les règles sur les pertes apparentes sont aussi applicables.....	G-19
2.18	Les transferts d'un CÉLI à un autre CÉLI	G-19
2.19	Séparation des conjoints et transferts entre CÉLI	G-20
2.20	Qu'arrive-t-il lors du décès d'un titulaire d'un CÉLI?.....	G-20
2.20.1	Règles particulières entourant le "CÉLI en fiducie" par rapport aux deux autres CÉLI	G-21
2.20.2	Lorsqu'il y a un conjoint survivant.....	G-23
2.20.3	Particulier "en phase terminale" ou dont le décès est imminent et ayant un conjoint.....	G-23
2.20.4	Désignation de bénéficiaire	G-23
2.20.5	Décès d'un non-résident titulaire d'un CÉLI	G-24

2.20.6	Don d'un CÉLI à un organisme de bienfaisance	G-24
2.21	Qu'arrive-t-il si un particulier (titulaire d'un CÉLI) cesse de résider au Canada aux fins fiscales ou s'il redevient un résident canadien?	G-24
2.22	Le CÉLI et l'interaction avec la fiscalité américaine.....	G-25
2.23	Placements admissibles, placements non admissibles et placements interdits à l'égard d'un CÉLI	G-25
2.23.1	Impôts payables sur les placements non admissibles et les placements interdits d'un CÉLI	G-27
2.24	Aucun "avantage" ne doit être consenti au titulaire du CÉLI ou à une personne ayant un lien de dépendance : une sorte de règle anti-évitement.....	G-28
2.25	Le CÉLI, le REÉR ou les deux?	G-29
2.26	Stratégies particulières relativement à un CÉLI.....	G-31
2.27	Quelques brèves réflexions en matière de planification financière	G-34
2.28	La très grande souplesse du CÉLI sera le tendon d'Achille pour les particuliers manquant de discipline.....	G-35
3.	Régimes de revenus différés (REÉR, FERR, RPA, RPDB, REÉE, REÉI, RRQ, PSV, SRG, etc.).....	G-35
3.1	Fractionnement du revenu de pension introduit en 2007 : un an après et pourquoi pas d'autres informations et quelques statistiques.....	G-35
3.1.1	Quelques statistiques "maison" sur le fractionnement en 2007	G-35
3.1.2	Les effets du fractionnement sur d'autres mesures fiscales ou sociofiscales : la liste continue de s'allonger.....	G-36
3.1.3	Le cas particulier du Supplément de revenu garanti (SRG) et les situations de décès et de séparation volontaire ou involontaire : de bonnes nouvelles.....	G-37
3.1.4	Très bref rappel sur les choix tardifs, modifiés ou révoqués.....	G-38
3.1.5	Sens de l'expression "reçus par suite du décès de son époux ou conjoint de fait" : la réponse à notre interrogation soulevée l'an dernier.....	G-38
3.1.6	Deux modifications législatives rétroactives à 2007 sont apportées au Québec visant le fractionnement du revenu de pension	G-40
3.1.6.1	Pas de "prorata" au Québec dans l'année du "mariage" ou du décès	G-40
3.1.6.2	Fractionnement possible dans l'année où un particulier devient un non-résident du Canada	G-41
3.2	Insaisissabilité des REÉR, FERR et RPDB : bref rappel de notre communiqué du 24 juillet 2008 et autres informations	G-41
3.2.1	L'insaisissabilité des REÉR (autrement qu'en cas de faillite survenue depuis le 7 juillet 2008) serait-elle à nouveau au centre d'un débat pour les REÉR assimilables à un contrat de rente?	G-42
3.3	Régime d'accession à la propriété (RAP) et retraits dans des années civiles distinctes : le ministère des Finances du Canada va-t-il enfin bouger : la réponse l'an prochain seulement.....	G-43
3.4	Magouilles entourant les retraits de REÉR censés être libres d'impôt : plus de 3 100 contribuables piégés et c'est loin d'être fini.....	G-44
3.5	Cotisations excédentaires à un REÉR par rapport aux montants déduits : le calcul doit se faire sur la base "FIFO" selon la Cour canadienne de l'impôt.....	G-45
3.6	Bref rappel sur la déduction compensatoire en 2008 pour les personnes ayant atteint 71 ans en 2008 et le retrait minimum du FERR remboursé au régime.....	G-46
3.7	Bref rappel sur la hausse des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB au cours des dernières années et des prochaines années.....	G-47
3.8	Rappel sur les incidences sur le maximum déductible au titre des REÉR pour 2009 de modifications apportées aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la GRC et des Forces canadiennes	G-48
3.9	Assouplissements aux règles d'immobilisation des FRV sous réglementation fédérale.....	G-49

3.9.1	Bref aperçu des changements.....	G-49
3.9.2	Déblocage unique de 50 % des fonds.....	G-50
3.9.3	Déblocage d'un solde minime.....	G-51
3.9.4	Déblocage en cas de difficultés financières	G-52
3.10	Détermination de la loi applicable à un CRI ou à un FRV : "La Lettre express" de la Régie des rentes du Québec tire dans le mille... ..	G-53
3.11	Retraite progressive : tant le fédéral que le Québec prévoient des assouplissements.....	G-55
3.12	Modifications très prochaines à la norme actuarielle de la valeur actualisée des rentes et les impacts sur la valeur de transfert pour un participant à un régime de retraite.....	G-56
3.13	Reconnaissance transfrontalière (Canada-États-Unis) de certains régimes de retraite via les modifications à la convention fiscale... ..	G-57
3.14	Cotisations à un régime de retraite à prestations déterminées (tel qu'un RRI) par un employeur dont la fin d'exercice financier n'est pas le 31 décembre : une petite "torpille" de l'ARC?	G-59
3.14.1	Un excellent survol des différents régimes de retraite : pour ceux qui en perdent leur latin.....	G-59
3.15	Cinquième numéro du "Bulletin de l'observation" publié par l'ARC (Revenu Canada) sur les régimes enregistrés	G-60
3.16	La définition d'un conjoint aux fins de quelques mesures selon la Régie des rentes du Québec	G-60
3.17	Imposition de la prestation de décès du RRQ de 2 500 \$	G-62
3.18	Le délai accordé aux salariés pour verser une cotisation facultative au RRQ est ramené à 2 ans	G-64
3.19	Hausse à 3 500 \$ (anciennement 500 \$) de l'exemption sur le revenu pour les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti (SRG)	G-64
3.20	Très bref rappel sur le coût réel de la perte de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) en raison d'un revenu individuel trop élevé.....	G-65
3.21	Modifications et informations additionnelles entourant les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ).....	G-65
3.21.1	Prolongation de la durée de vie des REÉÉ et de la période de cotisations	G-65
3.21.2	Paiements d'aide aux études postérieurs à la fin des études.....	G-66
3.21.3	Publication du bulletin no 1 sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) traitant notamment de la raisonnable "automatique" des paiements d'aide aux études de 20 000 \$ et moins	G-66
3.21.4	Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) et les taux bonifiés des subventions fédérales et québécoises : le revenu familial de quelle année est utilisé et quel est le plafond à utiliser pour 2007, 2008 et 2009?	G-67
3.21.5	L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQÉÉ) : où en est rendu le dossier dans son ensemble?	G-69
3.21.6	Retraits des montants d'un REÉÉ que ce soit au titre de paiements d'aide aux études (PAÉ) ou des cotisations effectuées à l'origine : y a-t-il un ordre à suivre?	G-70
3.21.7	Famille éclatée et contribution par un ex-conjoint qui n'est pas "le principal pourvoyeur de soins" de l'enfant.....	G-70
3.21.8	Enfin, les cotisations à un REÉÉ ne seront pas déductibles aux fins fiscales malgré un projet de loi privé présenté par un député.....	G-71
3.21.9	Autres informations sur le REÉÉ.....	G-71
3.22	Le nouveau régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) : informations additionnelles faisant suite au matériel de l'an dernier... ..	G-71
3.22.1	Mesures annoncées dans le budget fédéral du 26 février 2008.....	G-71
3.22.2	Où en est rendu le REÉI d'un point de vue pratico-pratique?	G-72
3.22.3	À propos des dispositions législatives exactes sur le REÉI.....	G-72
3.22.4	Autres informations disponibles sur le REÉI.....	G-73

4.	Quelques commentaires sur certains abris fiscaux causant des problèmes à ceux qui y ont touché.....	G-73
4.1	The Synergy Group 2000 et l'achat de pertes fiscales via le "Independant Business Consultant Association" (IBCA) : tel que prévu, le dossier est en train de tourner au vinaigre.....	G-73
4.2	L'abri fiscal "Prospector – Mail it safe"	G-74
4.3	Les "débris fiscaux" rattachés aux dons de bienfaisance où l'investisseur ne débourse réellement que 0,25 \$ ou 0,30 \$ par dollar	G-75
5.	Traitement fiscal de dédommagements versés à des investisseurs dont certains actionnaires de Nortel.....	G-76
6.	Impacts fiscaux de la conversion des fiducies de revenus en sociétés par actions.....	G-76
7.	Dons d'actions à un organisme de bienfaisance (incluant les actions accréditatives) et pourquoi pas couplés à une assurance-vie dans certains cas?	G-76
8.	Bref rappel des coûts fiscaux des actions de BCE en raison de la prise de contrôle de la société (si elle aura lieu...) et quelques brefs conseils... ..	G-78
9.	Fiabilité du coût sur les états de compte des courtiers.....	G-79
10.	Bref rappel sur le retour à 50 % du taux du crédit d'impôt pour les actions de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) acquises après le 9 novembre 2007 et hausse du montant maximal	G-80
11.	Assurance vie, assurance maladies graves et assurances collectives	G-80
11.1	Assurance vie et multiples lectures sur le sujet : où s'informer?	G-80
11.2	Compte de dividendes en capital (CDC) et assurance vie servant à rembourser une dette de la société envers une institution financière.....	G-81
11.3	Don d'une police d'assurance vie à un organisme de bienfaisance : la suite du cours de l'an dernier.....	G-82
11.4	Détention d'une police d'assurance vie par une filiale et dont la société-mère est bénéficiaire : Revenu Québec plus rigide que le fédéral.....	G-82
11.5	Autres références à des stratégies ou à des commentaires sur l'assurance vie dans le présent cartable	G-83
11.6	Assurance maladies graves.....	G-83
11.6.1	Bref rappel sur des textes écrits sur le sujet	G-83
12.	Texte détaillé sur les rentes, incluant les rentes assurées	G-84
13.	Autres sujets... en rafale!	G-84
13.1	Rappel sur notre chronique sur l'impact fiscal du taux de change sur les placements	G-84
13.2	Pas vraiment de bonnes nouvelles pour les employés de firmes de courtage en valeurs mobilières sur les paiements reçus à titre d'incitatifs ou de montants facilitant le "transfert de clientèle"	G-84
13.3	Frais encourus par des conseillers en valeurs mobilières à l'égard de poursuites de leur ex-employeur suite à leur départ : de meilleures nouvelles...!.....	G-85
13.4	Gestion des pertes en capital dans le contexte boursier actuel	G-85

H – SAVIEZ-VOUS QUE... ?	H-1 à H-5
1. Travailleurs autonomes et cotisations au RRQ à peu près identiques à tout l'impôt fédéral exigible?	H-1
2. Bonus, IGRF et liens effectués par l'ARC avec les DAS à remettre?.....	H-1
3. L'évaluation des actions de contrôle par l'ARC : un sujet qui fait jaser.....	H-2
4. Passage aux normes internationales d'information financière (IFRS) au lieu des PCGR et impacts fiscaux	H-3
5. Paiements d'équité salariale et l'impossibilité de faire le calcul spécial d'impôt rattaché à certains paiements rétroactifs... mais les employés de Bell Canada pouvaient le demander.....	H-4

I –	LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL (RS&DE)	I-1 à I-10
1.	Améliorations au programme de la RS&DE pour les PME de taille moyenne dans le cadre du budget fédéral du 26 février 2008	I-1
2.	Activités de RS&DE à l'étranger.....	I-4
3.	Amélioration administrative au programme de RS&DE suite aux consultations entamées en 2007.....	I-4
4.	Prolongation de la période de report prospectif des crédits d'impôt à l'investissement générés de 1998 à 2005.....	I-5
5.	Deux interprétations techniques de l'ARC sur les effets ou non de sociétés associées non-résidentes sur le montant des crédits de RS&DE au fédéral	I-5
6.	Possibilité d'application simultanée du crédit fédéral pour apprentis et du crédit fédéral de R&D : l'ARC confirme le tout... ..	I-6
7.	La R&D et le Québec	I-6
7.1	Introduction et brève revue du régime existant.....	I-6
7.2	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la R&D salaire	I-7
7.3	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé.....	I-8
7.3.1	Modifications aux dépenses admissibles	I-8
7.3.2	Modification aux règles de contribution	I-8
7.3.3	Modifications aux formalités administratives	I-9
7.4	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive.....	I-9
7.5	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la R&D universitaire	I-9
7.5.1	Abolition d'une exception aux règles de contribution	I-9
7.6	Bonification de la déduction pour options d'achat d'actions accordée aux employés de "PME" innovantes	I-10
7.7	Reconnaissance de nouveaux centres de recherche publics admissibles	I-10

J –	LE COURRIER DU LECTEUR...	J-1 à J-11
1.	Choix d'une rémunération de l'actionnaire-dirigeant sous forme de dividendes plutôt que de salaires et impact sur les prestations de la SAAQ	J-1
2.	Exercice d'options d'achat d'actions suivi d'une forte baisse de valeur et les employés de JDS Uniphase : la suite "intéressante" du cours de l'an dernier.....	J-3
3.	Entrepreneurs en construction et le calcul du revenu fiscal	J-6
4.	Vente des actions de Capital régional et coopératif Desjardins en 2008 et impossibilité permanente de bénéficiaire du crédit d'impôt sur de nouvelles acquisitions d'actions dans le futur	J-6
5.	Concept d'émetteur fermé (Règlement 45-106) : bref suivi sur les volumineuses informations données lors des deux dernières années et modifications relatives aux petits-enfants.....	J-7
6.	Bref rappel sur l'assouplissement au Québec seulement des règles d'attribution lors du dépôt du "Soutien aux enfants" dans un compte au nom de l'enfant et démarches du Québec auprès du fédéral	J-8
7.	Retraits de montants d'un REÉÉ que ce soit à titre de paiements d'aide aux études (PAÉ) ou de cotisations effectuées à l'origine : y a-t-il un ordre à suivre?.....	J-8

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS	K-1 à K-9
1. Allègements relativement à certaines dispositions de "biens canadiens imposables" survenant après 2008	K-1
2. Suivi sur l'abolition de la retenue d'impôt sur les intérêts versés à des non-résidents	K-3
3. Le suivi sur les modifications à la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis	K-4
4. Admissibilité rétroactive à 2004 des cotisations au régime de sécurité sociale américain (FICA) au crédit pour impôt étranger au Québec	K-5
5. Rappel important sur la nécessité de produire le formulaire T1135, y compris pour vos clients corporatifs qui détiennent des actions de sociétés américaines cotées en bourse... ..	K-5
6. La décision GlaxoSmithKline sur les prix de transfert : une "première" cause canadienne d'importance très favorable à l'ARC... mais il y aura une suite... ..	K-6
7. Modifications techniques au traitement fiscal des gains et pertes liés aux dettes libellées en devises étrangères lors d'acquisitions de contrôle.....	K-6
8. Brève lecture sur le traitement fiscal de sommes reçues par un actionnaire canadien d'une société non-résidente dans le cadre de la liquidation de la société	K-7
9. Modifications législatives visant les sociétés étrangères affiliées et d'autres visant la déclaration de l'impôt dans une monnaie fonctionnelle	K-7
9.1 Modifications législatives visant les entreprises canadiennes ayant des sociétés étrangères affiliées	K-7
9.2 Modifications législatives visant la déclaration de l'impôt dans une monnaie fonctionnelle	K-7
10. Politique fiscale internationale et le groupe consultatif qui étudie la situation canadienne	K-8
11. Nouvel impôt de "départ" aux États-Unis	K-8
12. Textes en français sur les droits successoraux américains et/ou sur le mode de détention d'un bien immeuble aux États-Unis	K-8
13. Rappel sur un texte en français sur les règles fiscales applicables lorsqu'un particulier quitte le Canada définitivement... ..	K-9

L –	PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ARC (REVENU CANADA) ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA	L-1 à L-12
1.	Frais de repas et d'hébergement des camionneurs et la décision Transport Baie-Comeau : des précisions demandées... des réponses vagues obtenues	L-1
2.	Réclamation du crédit fédéral pour apprentis et du crédit d'impôt fédéral relatif à la RS&DE à l'égard du même employé : la double réclamation est possible !	L-2
3.	Crédit pour la création d'emplois d'apprentis : d'autres positions administratives de l'ARC.....	L-3
4.	Accès au dossier du vérificateur et avis d'opposition : une question très importante du CQFF... ..	L-4
5.	Emploi non assurable et le test de plus de 40% des actions votantes : l'ARC va aller réfléchir, semble-t-il... car les réponses sont contradictoires !	L-6
6.	Utilisation des pertes fiscales d'une société par un particulier au moyen d'un contrat d'emploi : l'ARC reconfirme la validité d'une telle transaction... qui peut s'avérer très utile en pratique dans le contexte économique actuel	L-7
7.	Perte potentielle de l'exonération de 750 000 \$ sur les gains en capital lors de la vente d'actions autrement admissibles à une société publique ou contrôlée par des non-résidents : la "saga" du paragraphe 256 (9) LIR.....	L-9
8.	Vente d'actions de sociétés privées avec lien de dépendance en vue d'obtenir une imposition réduite : la bénédiction de l'ARC ne doit pas trop être étirée, semble-t-il... ..	L-10
9.	Obligation ou non de produire des feuillets T4A : l'ARC précise ses assouplissements... ..	L-10
10.	Paiements anticipés à l'ARC en prévision d'une nouvelle cotisation afin de minimiser la portion "intérêts" : l'ARC confirme la validité tant pour les sociétés que pour les particuliers... et c'est moins clair du côté de Revenu Québec	L-11
11.	Frais de divertissement et la règle du 50 % : l'ARC inclut aussi certains frais de déplacement et de logement... ..	L-12

M – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE REVENU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	M-1 à M-9
1. Nouvelles initiatives d'intervention de Revenu Québec dans le cadre de la lutte à l'évasion fiscale : l'emprisonnement sera exigé plus souvent... !	M-1
2. Frais de repas pour les garderies en milieu familial et vérification par les autorités fiscales	M-2
3. Intérêts générés sur le placement d'une indemnité forfaitaire de décès versée par la SAAQ aux enfants du décédé : Revenu Québec maintient sa position favorable.....	M-3
4. Le nouveau crédit d'impôt à l'investissement et le sens de l'expression "payé" dans le cadre d'un contrat de vente conditionnel.....	M-4
5. Imposition du crédit de taxe sur le capital : Revenu Québec change d'idée et s'harmonise avec le fédéral.....	M-5
6. Attention à l'autocompensation TPS/TVH-TVQ, aux nouvelles règles fédérales de comptabilité normalisée et au déclenchement de pénalités	M-5
7. Divulgations volontaires et Revenu Québec : quelques statistiques sur le nombre de dossiers et rappel sur notre déjeuner-causerie de juin 2009.....	M-7
8. Problématiques rattachées aux ventes d'accommodation et aux sous-traitants : la décision Chapter One de la Cour d'appel du Québec est favorable mais Revenu Québec tente d'en limiter la portée.....	M-8

**N – JURISPRUDENCE RÉCENTE : UNE ANNÉE FERTILE
EN DÉCISIONS IMPORTANTES..... N-1 à N-16**

1.	La décision Lipson et la déductibilité des intérêts suite à un transfert de biens entre conjoints, Cour suprême du Canada, 2008, décision à venir	N-1
2.	Les décisions Sogesfam ainsi que Vigneault, Lachance : deux autres décisions favorables à l'annulation rétroactive d'un dividende à même un CDC insuffisant... rajoutez aussi l'impact de la décision Brochu; le ciment serait-il en train de prendre solidement?	N-1
3.	Les décisions eBay Canada, Chambre immobilière du Grand Montréal et Redeemer : la suite fort désagréable du cours de l'an dernier... et le retour des expéditions de pêche par le fisc!.....	N-4
4.	La décision Adam et le sens à accorder à l'expression "congrès" aux fins des restrictions sur les frais de congrès, Cour d'appel du Québec, no 200-09-004204-027.....	N-7
5.	La décision Rachfalowski et le membership à un terrain de golf : pour une belle revue de la jurisprudence sur la notion d'avantages imposables à un employé, Cour canadienne de l'impôt, (2008) DTC 3626	N-8
6.	La décision CSDL/Groupe CGI et le traitement fiscal des travaux en cours par rapport aux PCGR : une bombe à retardement? Cour canadienne de l'impôt, (2008) DTC 2812 (portée en appel)	N-10
7.	Problématiques rattachées aux ventes d'accommodations et la décision Chapter One favorable aux contribuables, Cour d'appel du Québec, no 500-09-017382-078, le 2 avril 2008	N-12
8.	La décision A.Y.S.A. Amateur Youth Soccer Association et la non-reconnaissance des associations sportives locales, régionales et provinciales comme œuvre de bienfaisance aux fins des reçus pour dons de charité, Cour suprême du Canada, (2007) DTC 5527.....	N-13
9.	La règle générale anti-évitement (RGAÉ) et les multiples décisions des tribunaux qui vont dans tous les sens : est-ce que vraiment quelqu'un sait où cela s'en va?.....	N-13
10.	La décision GlaxoSmithKline et l'importante question des prix de transfert internationaux entre sociétés du même groupe corporatif, Cour canadienne de l'impôt, (2008) DTC 3957 (présentement en appel).....	N-14
11.	Bref rappel sur la conclusion de l'affaire "Les Produits Fraco" dans le dossier des prêts "immigrants investisseurs" en ce qui a trait à la taxe sur le capital	N-14
12.	Décisions à venir que nous suivons du coin de l'œil	N-14
13.	Autres décisions d'intérêt	N-15

O – ADMINISTRATION FISCALE..... O-1 à O-13

1.	AU FÉDÉRAL	O-1
1.1	"Mon dossier" à l'ARC et l'accès rapide à quelques renseignements de base, tels que le "maximum déductible au titre des REÉR" : une excellente nouvelle.....	O-1
1.2	Mesures prises par l'ARC pour exécuter les lois fiscales.....	O-2
1.3	Taux de taxe total : le Canada ne se classe pas si bien que cela selon une étude... et très bien selon une autre...!.....	O-2
1.4	Mesures législatives sur la retenue de remboursement lié à l'observation, dont la production des déclarations T2	O-3
1.5	Harmonisation de l'impôt des sociétés entre l'Ontario et l'ARC : la suite des cours de 2007 et 2006.....	O-4
1.6	Nomination du premier ombudsman des contribuables du Canada	O-5
1.7	Bulletins d'interprétation et circulaires d'information révisés, "Nouvelles techniques" de l'impôt sur le revenu, etc.	O-5
1.7.1	Bulletins d'interprétation	O-5
1.7.2	Bulletins d'interprétation archivés.....	O-6
1.7.3	Circulaires d'information révisées.....	O-7
1.7.4	Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu	O-7
1.8	Publication par l'ARC des bulletins # 29 et # 30 pour les organismes de bienfaisance enregistrés	O-7
1.9	Vérification des organismes de bienfaisance par l'ARC	O-8
2.	AU QUÉBEC	O-8
2.1	Module d'enregistrement des ventes (MEV) et les restaurants : le projet-pilote débutera en novembre 2009.....	O-8
2.2	Évitement fiscal interprovincial et planifications fiscales agressives (PFA) : Revenu Québec et le ministère des Finances du Québec plongent dans le débat.....	O-9
2.3	Nouvelle mesure fiscale visant les Relevés 8 pour les établissements d'enseignement	O-12
2.4	Bulletins d'interprétation au Québec qui ont été révisés.....	O-12